



• Les formations professionnelles d'EFA

N'attendez pas pour vous inscrire aux formations professionnelles d'EFA programmées en octobre et novembre. Si certaines thématiques sont victimes de leur succès, il reste quelques places pour la « Formation préalable à l'emploi en service adoption » organisée à Paris sur 5 jours ainsi que pour les sessions « Conseil de famille des pupilles de l'État : une responsabilité partagée » et « Évaluation du statut de l'enfant (Cessec) » en présentiel. [Retrouvez le programme détaillé des formations EFA](#)



• Les fiches scolarité d'EFA : des ressources pour aider les parents

Vous êtes adhérent.e d'EFA ? Demandez à [votre association départementale](#) les fiches EFA sur les principales questions de parents sur la scolarité. Les 14 fiches actuellement disponibles ont pour objectif de donner des informations, des pistes de réflexion et de solutions, des témoignages et des ressources sur différentes thématiques : le dialogue famille école ; les devoirs ; les orientations possibles pour un enfant « non scolaire » ; les dispositifs d'aides et d'aménagements ; les enfants en situation de handicap...

• Adoptions illicites

EFA, La Voix des Adoptés et le Mouvement pour l'adoption sans frontières se sont associés pour demander le vote, par le Conseil national de la protection de l'enfance, d'un avis sur la mise en place d'une commission d'enquête indépendante sur les pratiques illicites en adoption internationale. Ces trois associations demandent aussi la création d'un dispositif national d'accompagnement des adoptés faisant une recherche des origines, et ce, quel que soit leur lieu de naissance.

• Congé d'adoption : des modifications depuis le 1^{er} juillet

Le congé d'adoption est porté à 16 semaines pour les salariés dont les enfants sont arrivés au foyer à compter du 1^{er} juillet 2021. Ce congé reste de 18 semaines lorsqu'il porte à 3 au moins le nombre d'enfants à la charge du foyer et de 22 semaines dans le cas d'adoptions multiples. Il débute à la date d'arrivée de l'enfant au foyer ou 7 jours avant la date prévue de l'arrivée de l'enfant et peut être partagé entre les parents. Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant évolue également : 25 jours calendaires et 32 jours en cas d'adoptions multiples. [En savoir plus](#)

• Rapport de l'ONPE sur la situation en protection de l'enfance en 2020

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a réalisé un travail d'observation et d'analyse des effets de la crise sanitaire sur les enfants et les familles bénéficiaires de la protection de l'enfance, sur les pratiques d'intervention et les organisations. La seconde partie du rapport porte sur la continuité des travaux et le maintien de la production de connaissances en protection de l'enfance avec une actualisation des chiffres-clés de la protection de l'enfance au 31 décembre 2019. [Lire le rapport](#)

• Les enfants de Vercheny sur France 3 (documentaire)

Chloé, Enzo, Kenza et Samuel font partie des 177 000 enfants qui, en France, grandissent éloignés de leurs parents. Agnès, Richard, Anne et Rachel sont éducateurs et ont fait le choix de vivre avec les enfants placés dont ils s'occupent. Leurs destins se croisent à Vercheny où onze maisons y accueillent 65 mineurs. À contre-courant du « risque » d'attachement souvent mis en avant, ici se vit un quotidien familial et chaleureux. [Disponible jusqu'au 22 novembre](#)

& retrouvez l'actualité de l'adoption, nos manifestations, formations, publications et prises de position sur notre site : www.adoptionefa.org ; sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

